

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_9_4

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 33

Votants : 38

**Objet : Réfection voies
communautaires
Autorisation de passation
marché public**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 10 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Champdeniers , sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur JEANNOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERNARDEAU Lydie, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSault Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Johann BARANGER

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et L.2125-1 ;
VU les statuts de la communauté de commune Val de Gâtine actuellement en vigueur ;
VU sa compétence « Voirie d'intérêt communautaire » ;
VU le règlement des voies d'intérêt communautaire adopté le 13 décembre 2022

CONSIDERANT les demandes de travaux à réaliser en 2025 ;

Monsieur le Président, expose :

Mesdames et messieurs,

Au regard des enjeux de maintien en bon état des voies d'intérêt communautaire, il est raisonnable de reporter à l'identique en 2025 l'enveloppe financière allouée lors de l'exercice 2024 à la réfection de ces voies.

A cet effet, il est proposé la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réfection des voies communautaires.

Il est proposé de passer ce marché pour l'année 2025, reconductible deux fois (durée maximale : jusqu'au 31 décembre 2027). La valeur du marché s'établira à 625 000 euros HT.

La maîtrise d'œuvre restera assurée par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ARRETER** l'enveloppe définitive de crédits pour l'année 2025 à 750 000 euros TTC ;
- **DE PORTER** l'inscription budgétaire de cette enveloppe Voirie au budget 2025 _ opération 110 ;
- **D'AUTORISER** le Président à passer un appel à concurrence dans le cadre d'un marché public selon la procédure adaptée, pour une durée d'un an reconductible deux fois ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 10/12/2024
Publié le 17/12/2024
Transmis en sous-préfecture le 17/12/2024

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

